

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 25 juin 2021

Investissements d'avenir : lancement d'un appel à manifestation d'intérêt "démonstrateurs de la ville durable"

Dans la perspective d'accélérer la transition écologique des espaces urbanisés, l'AMI « Démonstrateurs de la ville durable », doté de 305 millions d'euros vise la création d'un réseau national de démonstrateurs, à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la **diversité des enjeux de transition écologique et de développement durable des espaces urbains français**. Ce programme s'inscrit dans la relance de la construction durable et la démarche « **Habiter la France de Demain** », lancée par le gouvernement en faveur de villes sobres, résilientes, inclusives et productives.

Qu'est-ce qu'un **démonstrateur urbain**?

Un démonstrateur urbain est un projet intégré, transformant, doté d'un haut niveau d'ambition sociale et environnementale et mobilisant des solutions innovantes (techniques, technologiques, servicielles, organisationnelles, etc.) :

- Il est porté par une **collectivité** (ou un établissement public en accord avec elle), appuyée par un consortium fédérant l'ensemble des acteurs, publics ou privés, impliqués dans le projet : entreprises, associations, chercheurs, académiques etc...
- Il s'inscrit dans le cadre d'une **opération d'aménagement ou de renouvellement urbain** à l'échelle d'un îlot, d'un groupe d'îlots ou d'un quartier répondant aux enjeux locaux.
- Il comprend une **stratégie de réplication dans d'autres territoires** visant à essaimer les composantes innovantes du projet.

Que propose l'AMI?

Les lauréats de l'AMI pourront bénéficier d'une phase d'incubation du projet d'une durée de 36 mois maximum soutenue financièrement et techniquement par l'État. Arrivés à maturité, les projets bénéficieront du soutien du PIA (programme d'investissements d'avenir) pour leur réalisation. Tous les territoires engagés dans un projet d'aménagement sont concernés par cet AMI qu'il s'agisse de métropoles, de petites villes comme de villes moyennes.

Ce programme pourra mobiliser jusqu'à **10 millions d'euros** par démonstrateur, incubation comprise. Au-delà du soutien financier, le programme vise à :

- **Accompagner les porteurs de projets** et leurs écosystèmes d'acteurs dans la définition et la réalisation de leur démonstrateur,
- **Soutenir l'émergence d'outils et méthodes innovants**, notamment numériques, permettant une transformation durable des filières de la conception, de la réalisation et de la gestion des espaces urbains
- **Favoriser l'émergence d'innovations et d'acteurs économiques** capables de créer de la valeur en France et à l'international, la ville durable constituant un terrain d'expérimentation et un marché potentiel considérables.

En outre, la Banque des Territoires pourra mobiliser ses outils de financement en prêts et en fonds propres pour compléter le soutien aux projets lauréats, en faveur de territoires plus durables et plus attractifs.

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

1 sur 2

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex

Comment postuler?

Plusieurs vagues de sélection sont programmées : les réponses sont attendues au plus tard le **10 septembre 2021** concernant la première vague et d'ici le **5 novembre 2021** pour la deuxième, une troisième vague est prévue au cours du premier semestre 2022.

Vous pourrez postuler et trouver une FAQ ici :

https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

2 sur 2

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex